

« **Mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre** », tels sont les grands thèmes du plan d'Investissement France 2030, présenté le mardi 12 octobre 2021 par le Président de la République. Doté d'une enveloppe de 30 milliards d'euros, ce plan d'investissement vise à faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions dans les secteurs d'excellence français en l'occurrence l'agriculture et l'alimentation.

« **Investir dans une alimentation saine, durable et traçable** », ainsi s'intitule l'objectif n°6 du plan dont le périmètre est dédié au monde agricole. Il représente **6% de l'enveloppe globale, soit 2 milliards d'euros**.

A travers cet objectif, l'ambition du plan est d'amorcer la 3^{ème} révolution agricole en mettant l'accent sur la connaissance et le vivant. Cette révolution doit s'appuyer sur les piliers suivants : **numérique, robotique et génétique**.

Dans le détail¹, les fonds destinés à l'agriculture seront répartis selon 4 axes :

1. **Axe 1 : Engager la révolution du vivant et de la connaissance**, une enveloppe de **1,03 milliard d'euros** (dont 400 millions issus du PIA 4) sera déployée dans les pratiques agroécologiques, dans l'agrorobotique ou encore dans la génétique et des projets de recherche sur des enjeux tels que celui du méthane ;
2. **Axe 2 : La santé nutritionnelle** avec notamment un soutien aux projets alimentaires territoriaux et projets de relocalisation, projets de recherche sur les ferments et microbiotes... Soit une enveloppe de **850 millions d'euros** (dont 450 millions issus du PIA 4). Le Ministre Julien Denormandie a indiqué que ces dépenses seraient similaires à celles engagées dans le cadre du Plan Protéines de France Relance 2020-2022, **avec « une place importante » réservée aux fruits et légumes²** ;
3. **Axe 3 : Soutenir et accompagner via des fonds propres (500 millions d'euros) les entrepreneurs du vivant à commencer par les jeunes en procédure d'installation** grâce à des dispositifs tels que le portage ;
4. **Axe 4 : Nouveaux matériaux visant la réduction du carbone (500 millions d'euros) avec plus spécifiquement un plan cellulose** comprenant le repeuplement des forêts, la valorisation des coproduits du bois, la création de nouveaux débouchés...

On notera qu'en plus des 2 milliards d'euros du plan France 2030 s'ajouteront 800 millions d'euros du PIA 4. Une partie de ces fonds devrait être engagée dès 2022.

France 2030 : quelles opportunités pour la filière fruits et légumes frais ?

Dans un contexte global marqué par le recul de la production française de fruits et légumes frais, une balance commerciale déficitaire avec notamment un effritement des parts de marché, une forte pression sociétale (transparence vis-à-vis des consommateurs, réduction des produits phytosanitaires et des emballages...), l'impact des aléas climatiques (inondations, gels...) et la pression sur les ressources (eau, foncier...), la filière doit faire face à de nombreux défis, tous importants les uns par rapport aux autres.

¹ D'après les premiers éléments avancés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation dans la presse à la suite des annonces.

² AGRA PRESSE hebdo, n°3811 du lundi 18 octobre 2021.

Afin de répondre à ses défis et d'être à la hauteur, la filière à travers son interprofession (INTERFEL) en partenariat avec son centre technique (CTIFL) s'est très vite dotée d'une vision stratégique, matérialisée par son plan filière (2017) qui identifie les leviers d'actions qui pourraient lui permettre de répondre aux enjeux, à moyen et long terme.

Focus sur quelques engagements de la filière issus de son plan filière³ :

- **Améliorer la différenciation des produits** : développer la part des SIQO, de la bio, de la HVE et renforcer la traçabilité et l'information sur les produits ;
- **Mieux répondre aux attentes sociétales** : renforcer le biocontrôle, optimiser l'usage des produits phytosanitaires, réduire le gaspillage/pertes alimentaire tout au long de la filière, œuvrer pour une utilisation durable des ressources (eau, énergie, sol) ;
- **Démultiplier la capacité de Recherche et innovation** de la filière : innovation technologique et numérique (**robotisation-mécanisation, digitalisation-numérisation...**), **innovation variétale**, méthodes alternatives (biocontrôle, la réduction des intrants par substitution...)

En réalité, la révolution (numérique, robotique, génétique) de la connaissance et du vivant à laquelle le plan d'investissement France 2030 fait référence est déjà en cours au sein de la filière, comme en témoigne les exemples ci-dessous :

- **Traçabilité dans la filière** : le projet F&LIN, piloté par INTERFEL et le CTIFL a pour ambition d'instaurer une traçabilité/digitalisation renforcée (de la plante à la fourchette) et créatrice de valeur d'un bout à l'autre de la filière ;
- **Robots pour désherber mécaniquement** : le projet BIPBIP⁴ piloté par le CTIFL a pour objectif de développer un outil robotisé de désherbage mécanique intra-rang pour les cultures maraîchères au stade précoce ;
- **Pratiques agroécologiques** : le projet ALTO piloté par le CTIFL et dont l'objectif est de reconcevoir l'espace de production de fruits et son pilotage, en visant un cadre de très bas intrants phytosanitaires, voire aucun pesticide ;
- **Santé des plantes et biocontrôle** : le dispositif Pulvéfix, piloté par le CTIFL vise à étudier des techniques d'application des produits de protection des plantes « alternatives » et performantes vis-à-vis des exigences environnementales, sociétales, techniques et réglementaires ;
- **Sélection variétale** pour développer des plantes plus résilientes face aux aléas climatiques ou aux attaques de ravageurs. A ce titre, un séminaire « création variétale » aura lieu les 27 & 28 octobre prochains ;
- **Stations météo prédictives pour mieux gérer les ressources en eau...**

Mais, si la filière veut être au rendez-vous de cette 3^{ème} révolution agricole annoncée, il est nécessaire d'accentuer l'accompagnement de l'ensemble des opérateurs qui la composent et il est impératif de massifier les investissements à destination de celle-ci. En ce sens, le plan d'investissement France 2030 pourrait être un véritable levier et catalyseur des démarches et réflexions déjà engagées dans la filière à conditions d'inclure cette dernière dans sa mise en œuvre opérationnelle.

³ Plan de filière Fruits et Légumes : https://www.interfel.com/wp-content/uploads/2018/01/interfel_plan-filiere_vf.pdf

⁴ Rapport d'activité 2019 CTIFL : <https://www.ctifl.fr/DocPdf/activites/Rapport-Activites-CTIFL-2019.pdf>